www.maisondelapeche.be 081.411.570



## 2 et 3 juin 2007



## Les **2** et **3** juin 2007, je peux pêcher sans le permis de la Région wallonne!

Dans tous les cours d'eau et lacs suivants (en orange sur la carte):



- La Lys
- L'Escaut (sauf affluents)
- La Dendre en aval de la confluence entre la Dendre occidentale et orientale (Ath)
- La Haine canalisée
- La Sambre
- La Meuse
- La dérivation de la Meuse, depuis la Meuse à Liège jusqu'au pont de Coronmeuse
- La Semois en aval du moulin Deleau (ou des Nawés) à Herbeumont
- L'Ourthe en aval du barrage de Nisramont
- L'Amblève en aval du pont de Remouchamps
- La Lesse en aval du premier barrage fixe.



Les Lacs de l'Eau d'Heure



Tous les canaux:

- l'Espierres
- Ath-Blaton
- Nimy-Blaton
- Antoing-Blaton
- Charleroi-Bruxelles
- canal du centre
- canal Albert

Pour le programme des nombreuses activités du week-end, surfez sur www.maisondelapeche.be

ou

téléphoner au 081/411.570